

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT D'ANNECY
COMMUNE DE LA CLUSAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CLUSAZ

SEANCE DU 30 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CLUSAZ dûment convoqué le 24 mai 2022 dans la Salle Yves POLLET-VILLARD sous la présidence de Monsieur Didier THEVENET, Maire

Sont présents : Didier THEVENET, Michaël DONZEL-GONET, Pascale MEROTTO, Christelle ANGELLOZ-NICOUD, David PERILLAT-AMEDEE, David AGNELLET, Nathalie AGNELLET, Cécile CHAPPAZ, Sandra DUNAND, René GALLAY, Elodie GUIDON, Jean-Luc LABORDE, Fabienne MAISTRE, Véronique POLLET-VILLARD, Antonin RUPHY

Excusé(s) : Didier COLLOMB-GROS (pouvoir à Michaël DONZEL-GONET),

Absents : Caroline DORIER, Alexandre HAMELIN, Arthur THOVEX

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers représentés : 1

Nombre de conseillers votants : 16

Monsieur le Conseiller Municipal Antonin RUPHY, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de Secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

**DELIBERATION 2022/088 AFFECTATION RESULTAT – EXERCICE 2021 – BUDGET
ANNEXE PASTORAL AGRICOLE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 30/05/2022, approuvant le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Vu la proposition d'affectation des résultats ci-dessous ;

BUDGET ANNEXE PASTORAL ET AGRICOLE

Résultat de l'exercice 2021 FONCTIONNEMENT	15 594,22
Résultat de l'exercice 2021 INVESTISSEMENT	11 951,31
RESTE A REALISER 2021	- 22 795,00

Affectation résultat

Résultat d'investissement (001)	11 951,31
Affectation en réserves (1068)	10 843,69
Réserves réglementées (1064)	-
Résultat de fonctionnement (002)	4 750,53

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité cette délibération.

D'APPROUVER l'affectation des résultats de l'exercice 2021 sur la DECISION MODIFICATIVE N°1 du Budget Annexe Pastorale et Agricole.

Ainsi fait et délibéré aux lieu et date susdits

Suivent au registre les signatures

Fait à LA CLUSAZ, le 31 mai 2022

Le Maire,

DIDIER THEVENET

